



DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT VEHICULE - ECHAFAUDAGE - BENNE A GRAVATS - DEMENAGEMENT -

ATTENTION: La présente demande ne vaut pas autorisation

Cette demande doit nous parvenir au moins **10 jours ouvrables** avant le début de l'occupation sollicitée. Tout dossier incomplet ne pourra être traité dans les délais.

Je soussigné :

Nom / Entreprise :

Responsable : Réf. dossier / Nom du client :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél. : Fax :

Portable :

E-Mail :

Adresse ou E-Mail de Facturation :

Sollicite l'autorisation d'installer ou de stationner sur le domaine public :

- échafaudage - Emprise projetée (en m² au sol) :
- palissade - Emprise projetée (en m² au sol) :
- véhicule(s) - nombre : Dimension(s) véhicule(s) m. X m
Occupation : Du lundi au vendredi (5jrs) Semaine complète (7jrs)
- déménagement - véhicule jusqu'à 20 m³ véhicule de plus de 20 m³ :
- monte-meubles
- benne à gravats Dimension m..X m
- autre(s) -

Mise en place de panneaux stationnement interdit et / ou barrières : oui non (voir tarifs au dos)

Adresse de l'occupation :

Date de début de l'occupation :

Date de fin de l'occupation :

Dossier d'urbanisme : délivré le :

Observations :

Pau, le :

Signature :

Redevances domaine public

A compter du 1er janvier 2022, Délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2021

| Type d'occupation | Redevance en € |
|--|---|
| Stationnement | |
| Droit fixe pour l'établissement et la délivrance de permis de stationner et de permission de voirie | 20,00 € |
| Droit fixe pour renouvellement ou modification d'autorisation de voirie | 10,00 € |
| Stationnement sur zone horodateurs, zone piétonne, zone de livraison et arrêt minute. | 0,53 € le m² par jour |
| Stationnement sur autres zones que celles définies ci-dessus | 0,30 € le m² par jour |
| Palissade et échafaudage | 0,30 € le m² par jour |
| Mise à disposition de panneau de signalisation ou de barrières (forfait pour 10 panneaux maximum) | 44,37 € TTC/ forfait |
| Mise en place d'une zone d'exclusion des tiers (ZET) pour l'utilisation d'un drone (forfait/jour) par tranche de 10 m ² | 5,28 € |

| | |
|--|----------------------------------|
| Déménagement | |
| Droit fixe pour l'établissement et la délivrance du permis de stationner | 20,00 € |
| Droit fixe pour renouvellement ou modification d'autorisation de voirie | 10,00 € |
| Véhicule inférieur ou égal à 20m³ | 42,44 € par véhicule |
| Plus value pour jour supplémentaire de stationnement | 5,44 € |
| Véhicule supérieur à 20m³ | 47,87 € par véhicule |
| Plus value pour jour supplémentaire de stationnement | 10,88 € |
| Monte-meubles | 39,71 € par monte-meubles |
| Plus value pour jour supplémentaire de stationnement | 5,44 € |

Pour toute annulation de demande d'autorisation signalée dans un délais inférieur à 72h00 avant le début de l'occupation, la redevance sera due.